

Ecole Élémentaire Publique Le Chevré
35690 ACIGNE
Compte-rendu du Conseil d'école du 27 mars

Madame LE SOMMIER, Inspectrice de l'Éducation Nationale circonscription de Cesson-Sévigné, assiste de droit aux séances du conseil d'école.

Présents:

Les professeurs des écoles

CP1: Mme Isabelle GUEGUEN

CP2: Mme Anaïg RESCAN

CP-CE1 : Mme Cécile Le BRIS

CE1-1 : Mme Émilie ANDRE

CE1-2: Mme Justine COUSIN (lundi - mardi- 1/2 mercredi)

CE1-CE2 : Mme Émilie FETIS

CE2-1 : Mme Olivia FOULE (lundi - mardi - mercredi - jeudi)

CE2-2 : Mme Claire SAULEAU (1/2 mercredi - jeudi – vendredi)

CM1-1 : Mme Valérie CIAPOLINO (1/2 mercredi - jeudi - vendredi)

CM1-2 : Mme Patricia DEFIVES

CM1-CM2 : M. Jean-Yves RAVACHE

CM2-1 : Mme Agnès PLAZENET (lundi - mardi- 1/2 mercredi)

CM2-2 : Mme Célia RUElLOU

Les représentants territoriaux

M. BESNARD Cédric

Directeur Scolaire-Enfance-Jeunesse-Sport.

Mme ROUX Catherine

Adjointe à La Petite Enfance-Enfance-Jeunesse et Affaires Scolaires

Les représentants des parents d'élèves élus APECHE

Titulaires:

Mme TUAL Anne-Hélène (CE1 et CM2)

Mme MATHONNAT Delphine (CP)

Mme BERNAUDIN Anne-Claire (CE1-CM1)

Mme MOHEDANO Elodie (CE1 et CM2)

Mme WYNS Julie (CP et CM1)

Suppléants:

Mme GRENECHE Marion (CM1)

Absents excusés:

Mme LE SOMMIER, IEN

Mr DEHAESE, maire

CE1-2: Mme Cécile BERNARD (1/2 mercredi - jeudi - vendredi)

CE2-1 : Mme Sandrine PLANTARD (vendredi)

CE2-2 Mme Gladys FIAULT (lundi - mardi- 1/2 mercredi)

CM2-1 : Mme Amélie VASLET (jeudi - vendredi - 1/2 mercredi)

Mme MARGERY Marie (CE1-CE2 et CM2)

M. LONGET- GOUGEON Aurélien (CM1)

Mme BERTHET Lucy (CE2 et CM2)

Mme JARDE-JEANNEAU (CM2)

Mme NOBILET Séverine (CE1 et CM1)
Mme LE GLEUT Karelle (CP-CE1 et CM2)
Mme BELLINA Peggy (CP-CE1)
Mme GAUTHERON BERNARD (CE1 et CM2)
M. BOURQUI David (CM2)

Secrétaires de séance : V. Ciapolino & I. Guéguen

1. Adoption du procès verbal du Conseil d'École

Le compte-rendu du conseil d'école du 09 novembre 2018 est adopté.

2. Prévisions d'effectifs pour la rentrée de septembre 2018.

Suite à la tenue du conseil départemental de l'Éducation nationale , il est prévu une fermeture de classe pour la rentrée 2019.

313 élèves à ce jour.

Pour la rentrée de septembre 2019 :

67 départs de CM2

63 arrivées de CP, soit 309 élèves.

Notre école est en fermeture de classe définitive.

Une porte ouverte sera proposée aux nouveaux parents fin juin au cours de laquelle sera faite une présentation de l'école. Les parents seront accueillis par les enseignants de CP qui leur feront visiter les locaux et leur offriront un goûter de bienvenue. Les nouveaux inscrits autres que les CP seront accueillis par la directrice qui leur montrera les locaux.

3. Préparation de la rentrée 2018 au collège

Une réunion d'informations pour présenter la classe de 6ème aux familles a été tenue en janvier par Monsieur DUMOND Principal Adjoint du collège Jacques BREL à Noyal sur Vilaine dans la classe de madame Plazenet.

Les portes ouvertes auront lieu **le vendredi 29 mars de 17h15 à 20h00**. Une invitation a été remise aux parents des futurs collégiens par voie de cartable. Des collégiens feront visiter le collège aux CM2 qui le désirent. Mme la Principale , Madame Hémon, accueillera les parents et les futurs collégiens pour leur présenter le mode de fonctionnement de l'établissement.

Une visite du collège pour les élèves accompagnés de leurs enseignants sera organisée pour les classes de CM2.

Liaison CM2/6ème : défi maths

A eu lieu le vendredi 22 mars. Cette activité s'inscrit parfaitement dans une démarche de liaison avec notre collège de secteur.

Rallye lecture : L'échange autour d'ouvrages communs entre les CM2 et les 6èmes du Collège Jacques Brel se mettra en place à la prochaine période. L'échange est prévu au CDI du collège. Les ouvrages proposés aux élèves sont très variés : romans, albums...

4. Projet d'école et choix pédagogiques

Axes de progrès du projet d'école

4-1 Premier axe de progrès : « Dire, lire, écrire pour mieux communiquer ».

Déplacements à la médiathèque pour toutes les classes.

Rallye lecture organisés pour les CM2-6èmes

Rallye lecture sur l'égalité filles-garçons ; des œuvres ont été achetées grâce aux dons de l'Apeche

Dis-moi dix mots : plusieurs classes ont participé. Le principe est d'organiser une œuvre plastique à partir de mots. Cette année, il y a par exemple gribouillage, tautogramme. De quoi obtenir de riches productions...

4-2 Deuxième axe de progrès :

« Vivre ensemble pour apprendre ensemble. »

Les expériences tableau des sentiments, ateliers philosophiques, travail sur la respiration, les activités en lien avec l'agenda coopératif sont toujours parties prenantes de notre enseignement.

Un conseil des délégués s'est tenu le 1^{er} février 2019 en présence de Madame ROUX Adjointe à La Petite Enfance-Enfance-Jeunesse et Affaires Scolaires, Monsieur Besnard, Directeur Scolaire-Enfance-Jeunesse-Sport, Mme Emilie QUEGUINER, coordinatrice périscolaire, Mme Estelle BROUAZIN, référente périscolaire.

. Les thèmes étaient nombreux : aménagement des espaces de la cour et son utilisation pendant les récréations, respect du lieu de restauration. Il reste encore d'autres sujets ; une nouvelle réunion est prévue après les vacances de printemps.

Ces réunions de conseils de délégués permettent aux élèves de s'engager dans le « vivre ensemble » par des projets communs.

Les bilans menés dans les classes et pendant les réunions des délégués nous permettent de mesurer les impacts des actions et de réajuster si nécessaire.

Un travail est mené afin d'élaborer des règles de vie essentiellement dans les lieux les plus exposés aux incivilités :

Des affichages de règles d'utilisation et de respect des différentes zones sera mis en place.

Des conseils d'élèves se mettent en place dans certaines classes.

Les messages clairs sont mis en place progressivement dans les classes.

Une boîte à sons, qui permet aux élèves de s'exprimer librement par l'intermédiaire du téléphone, relié à une boîte vocale est mise en place. Les élèves l'ont découverte. Elle se situe dans le hall. Les élèves peuvent y accéder pendant les moments de récréation, sur demande aux enseignants. Il est demandé s'il est possible qu'elle soit aussi accessible sur le temps périscolaire afin d'étaler les possibilités.

Parcours éducatifs :

4-3 Parcours citoyen

Comportement responsable face aux gaspillages : consommation d'énergie / traitement des déchets.

Les classes de CE1-1, CE1-CE2 et CE2-1 ont bénéficié d'une animation sur cette thématique avec l'association « Feuille d'Érable ». Les enfants ont été initiés au recyclage des déchets, ont réalisé du papier recyclé.

Les CE2-2 participeront en mai.

4-4 Parcours d'éducation artistique et culturelle

Dispositif "École et Cinéma" : le 18 mars : Le chant de la mer. C'était un très beau film, très poétique qui a ému enfants et enseignantes.

Carnaval des maternelles : l'école les a accueillis le jeudi 14 mars. Les enfants de maternelle ont défilé dans la cour de l'élémentaire et les CP s'étaient déguisés sur le thème de la mer pour les accueillir.

Classes découvertes : Paris : Un programme très fourni mené tambour battant qui a ravi enfants et adultes. Merci à l'APECHE et à la mairie pour l'aide financière apportée.

Musée des beaux arts : 5 - 12 mai et juin

Danses bretonnes : un rendez-vous dansant a eu lieu le lundi 4 février salle Glennmor pour faire danser parents et enfants au rythme des danses bretonnes. Les ce2 ont initié leurs parents aux danses qu'ils avaient apprises auparavant. Ce fut un très grand moment d'échange et de partage.

Ces parcours sont inscrits dans le LSU (Livret Scolaire Unique). Cette version numérique doit permettre une continuité des informations sur le parcours des élèves, entre les établissements mais également à terme à destination des familles.

Le Volet numérique

La création du site d'école est mis en place, madame PLAZENET a participé à une formation pour l'élaboration du blog. Les enseignants l'alimenteront avec les productions de leurs élèves, les compte-rendus de visites, de voyages ; une demande d'autorisation de droit à l'image a été remise aux élèves.

L'adresse du site est : <http://www.ecole-elementaire-lechevre-acigne.ac-rennes.fr>

Bien sûr, il est à ses débuts, il n'est pas encore beaucoup alimenté ; soyons patients.

Nous ferons un lien avec le site de l'Apeche et réciproquement.

5 . Sécurité

Deux autres exercices incendie seront programmés.

6 . Travaux : - utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école

Conformément à l'article L.212-5 du Code de l'Éducation, le maire a la possibilité d'utiliser les locaux et les équipements scolaires en dehors des heures ou périodes de cours afin d'y organiser des activités à caractère culturel, sportif, social ou socio-éducatif.

Étant donné le besoin d'occupation des locaux scolaires durant la période des travaux du Pôle Enfance pour assurer la continuité des services suivants : garderies, accueil de loisirs du mercredi et des vacances scolaires, l'utilisation des locaux scolaires dans ce cadre est soumise à l'avis du conseil d'école.

Les services utiliseront donc les locaux de l'école à partir des vacances de Printemps, soit dès le lundi 8 avril. L'objectif est de ne pas investir les salles de classes, c'est pourquoi 3 espaces seront privilégiés :

- la salle polyvalente
- la salle TAPI-TAPO (classe 8)
- et la cour

Néanmoins, pour l'étude surveillée (16h30-17h45), nous serons dans l'obligation d'utiliser 3 salles de classe regroupées les lundis, mardis et jeudis :

- classe de Mme André
- classe de Mme Fetis
- classe de Mme Foule

Un temps de rencontre est demandé par l'équipe enseignante afin de permettre une harmonisation dans les temps de jonction entre le périscolaire et le scolaire. Les informations seront transmises aux parents par la mairie. Goûter pour les enfants restants à la garderie du soir au REM. Les parents ne pourront pas récupérer les enfants avant 17h, heure à laquelle ils seront revenus sur l'école (salle polyvalente, cour ou salle TAPI TAPO). Les enfants restant à l'étude goûteront à l'école comme actuellement puis travailleront dans les salles des classes situées près du hall d'entrée de l'école.

Les enseignantes des classes concernées demandent à ce que les personnes responsables de l'étude soient très vigilantes concernant le matériel qui est dans la classe.

Questions diverses des parents

Equipe Enseignante:

1- Avez-vous des informations sur la fusion école élémentaire, maternelle, collège, à nous transmettre?

Il faut différencier:

- la notion de réseau d'école du socle qui renvoie à une dynamique pédagogique basée sur un diagnostic partagé et d'un projet commun autour d'une continuité des apprentissages de la maternelle à la 3eme tout en prenant en compte les spécificités des territoires. C'est donc une mise en œuvre d'un pilotage pédagogique et éducatif de proximité.

- et celle des établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux (EPLSF) proposés dans le cadre de la loi "École de la Confiance": l'académie de Rennes accompagnera les territoires volontaires pour cette expérimentation et les établissements seront créés par arrêté sur une proposition conjointe issue d'une démarche commune des activités territoriales, de l'autorité académique et des communautés éducatives.

La mairie conservera la même organisation la prochaine année scolaire (PEDT prorogé d'un an). L'école sera toujours à quatre jours et demi de classe et aux mêmes horaires.

2- Pour information, nous avons rencontré la mairie pour faire un point sur le portail famille. (Compte rendu des échanges diffusé prochainement)

Après un démarrage assez lent, maintenant toutes les familles ont leur portail famille créé. Le chef cuisinier est capable maintenant de préparer le matin pour le nombre d'élèves exact. Même chose pour les goûters ; il ne doit plus y avoir de manque.

Sur ce point, vous trouverez en Annexe ci-jointe l'information aux familles sur les « Nouvelles dispositions applicables au 1^{er} avril » et relative au justificatif d'absence aux services périscolaires (cantine, garderies, étude surveillée, récréation maternelles)

La Mairie:

3- Est-il possible que le REM ait des assiettes sans sauce? (laisser le choix aux enfants)
C'est déjà le cas pour les plats en sauce. Pour les entrées, la préparation est collective et la vinaigrette est incorporée à la préparation. Dans la perspective d'une réorganisation du REM, cette idée de non sauce pour les entrées pourra être étudiée.

Concernant les deux parties:

4- Nous souhaiterions déplacer le dernier conseil d'école du 14 juin. Beaucoup de RPE absents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Prochain conseil d'école : mardi 18 juin à 18h15

Annexe

INFORMATION AUX FAMILLES

NOUVELLES DISPOSITIONS APPLICABLES AU 1^{ER} AVRIL

Depuis le 1er février, la ville d'Acigné a déployé le Portail Familles permettant ainsi aux parents d'effectuer les démarches relatives aux inscriptions et aux réservations pour l'ensemble des services municipaux fréquentés par leurs enfants (crèche, restaurant scolaire, garderies, étude surveillée, accueil de loisirs et Espace Jeunes).

Après le 1^{er} mois de mise en place, un bilan a été fait avec les représentants des parents d'élèves de l'ensemble des écoles afin de recenser les principales remarques formulées et tenter de trouver des solutions pertinentes visant à optimiser le service offert aux familles tout en préservant l'opérationnalité de l'outil.

Outre certains éléments de présentation dont la modification a déjà été sollicitée par la commune et qui seront progressivement revus par l'éditeur, la principale difficulté concerne **la nature du justificatif d'absence** demandée aux familles pour les absences de courte durée et principalement **le certificat médical**.

Il a donc paru opportun de simplifier le dispositif en responsabilisant les parents. A compter du 1^{er} avril 2019, afin de justifier le premier jour d'absence pour maladie ou blessure, **le certificat médical ne sera plus exigé** pour les services suivants : restaurant scolaire, garderies, étude surveillée.

En cas d'enfant malade ou blessé dans la nuit et **absent à l'école, les familles devront obligatoirement prévenir les services municipaux avant 9h à l'adresse mail suivante : mairie@ville-acigne.fr** afin que la désinscription puisse être enregistrée.

Il incombera aux familles de préciser les services concernées par les réservations préalables : restaurant scolaire, garderies, étude surveillée, récréation maternelles et de procéder le cas échéant sur le portail famille à l'annulation des inscriptions effectués pour les jours suivants si l'état de santé de l'enfant le nécessite.

Dans ce cadre, et pour le premier jour d'absence, les réservations effectuées seront annulées par les services et aucune facturation ne sera appliquée aux familles.

Il en sera de même pour l'enfant amené à quitter l'école en cours de journée et pour les enfants que les parents acceptent de prendre en charge en cas d'absence inopinée de l'enseignant le matin.

En cas de maladie ou blessure dans la nuit et d'absence de l'école, l'inscription ne peut être annulée par les services que s'ils ont été informés de l'absence de l'enfant par courriel avant 9 heures. Si tel n'est pas le cas, le certificat médical devra être fourni ou le principe de la participation aux coûts générés par la réservation sans présence sera alors appliqué conformément aux modalités définies ci-dessous :

Services	Participation aux coûts générés par l'absence de réservation ou l'absence non justifiée
Restaurant d'enfants municipal	Tarif selon quotient familial + 50%
Garderies	Tarif brut selon quotient familial + 50%

Etude surveillée	Tarif selon quotient familial + 50%
Garderie après étude	Tarif + 50%

Toutes les autres dispositions y compris la possibilité de fournir un certificat médical dans les délais impartis pour ceux qui le souhaitent demeurent inchangées.

A titre exceptionnel, dans le cadre des mesures d'accompagnement de mise en œuvre du portail famille, aucune participation aux coûts générés par l'absence de réservation ou absence non justifiée ne sera facturée aux familles pour les mois de février et mars 2019.